

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article 86 de la Nouvelle Loi Communale, devenu L1122-12 du Code de la Démocratie Locale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil communal qui aura lieu **le jeudi 29 août 2019 à 19 H 30'**, à la salle de l'école de Couthuin-Centre, rue d'Envoz à 4218 Couthuin.

ORDRE DU JOUR :

En séance publique :

1. Programme Stratégique transversal (PST) pour la législature 2018-2024 – Prise d'acte.
2. Programme communal de développement rural – Approbation du projet de PCDR.
3. Première modification budgétaire de la Fabrique d'église de Couthuin pour l'exercice 2019 – Ratification de la décision du Collège.
4. Première modification budgétaire de la Fabrique d'église de Surlemez pour l'exercice 2019 - Approbation.
5. Approbation du cahier des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet dans le cadre du dossier de réalisation d'une bande cyclo-piétonne rue Pravée à Couthuin – Conditions et mode de passation du marché.
6. Approbation du cahier des charges relatif à la création d'une classe maternelle, de sanitaires et d'un préau à l'école de Surlemez - Conditions et mode de passation du marché.
7. Convention à passer entre la Commune et la Province de Liège relativement à l'aménagement d'un parking d'Ecovoiturage, d'une aire de convivialité et d'un arrêt pour autocars sur le site du Moulin de Ferrières à Lavoir – Approbation.
8. Approbation du cahier des charges relatif à l'aménagement d'un parking d'Ecovoiturage, d'une aire de convivialité et d'un arrêt pour autocars sur le site du Moulin de Ferrières à Lavoir - Conditions et mode de passation du marché.
9. Financement des dépenses extraordinaires au moyen d'emprunts – Règlement de consultation – Approbation.
10. Communication du procès-verbal de vérification de l'encaisse de la Directrice financière.

A huis clos :

11. Désignation de Madame RIDELLE Isabelle en qualité de Directrice dans le cadre de la scission de l'école fondamentale de Héron en deux entités distinctes –Ratification de la délibération du Collège.
12. Remplacement de la Directrice financière durant son congé de maternité.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

C. BOLLY



E. HAUTPHENNE